Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

La Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires selon liste ci-jointe

Berne, le 6 septembre 2011

Ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPS) Révision partielle 2011. Consultation

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la documentation sur la révision partielle de l'ordonnance sur les PPS pour consultation. Nous vous invitons à envoyer votre avis à l'Office fédéral de l'environnement, division Espèces, écosystèmes, paysages, 3003 Berne. Sans avis de votre part d'ici au **27 septembre 2011**, nous supposerons que vous approuvez la proposition.

Les fiches d'objets PPS peuvent être téléchargées à l'adresse suivante pendant toute la durée de la consultation: http://www.humagis.ch/~info/BIOP/OPPS.zip

Pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec Monsieur Nicola Indermühle, Office fédéral de l'environnement, section Espèces, milieux naturels, réseaux écologiques (tél. 031 325 06 12, nicola.indermuehle@bafu.admin.ch).

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Meilleures salutations

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes
- Projet d'ordonnance (annexes 1 et 2 OPPS)
- Commentaires
- Liste des destinataires